

Délibération n°B-2017-38
Autorisation à donner au président pour la signature
du marché de contrôle décennal des échelles

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 13 septembre 2017
Présents : 3 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 3
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

TITULAIRES

	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE		X
Mme Edwige EME		X
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT	X	

Étaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours

Madame Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction du SDIS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre, à neuf heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CA-2015-24 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance N°2015-899 relative aux marchés publics.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le présent rapport a pour objet d'expliquer le déroulement de la procédure d'appel d'offres pour le contrôle décennal des échelles pivotantes semi-automatiques.

1 - NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

La consultation concerne le contrôle décennal des échelles pivotantes semi-automatiques du SDIS de la Haute-Saône.

2 - ECONOMIE GENERALE DU MARCHÉ - DEROULEMENT PREVU MONTANT DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché

Contrôle décennal des échelles pivotantes semi-automatiques

2.2 Allotissement du marché

Les prestations sont divisées en six. La décomposition est la suivante :

Lot n° 1	Contrôle décennal EPS 30 m avec plateforme – CAMIVA
Lot n° 2	Contrôle décennal EPS 24 m – CAMIVA
Lot n° 3	Contrôle décennal EPS 24 m – CAMIVA
Lot n° 4	Contrôle décennal EPS 30 m avec plateforme – RIFFAUD
Lot n° 5	Contrôle décennal EPS 24 m – RIFFAUD
Lot n° 6	Contrôle décennal EPS 25 m – CAMIVA

2.3 Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution souhaité pour chaque lot du marché est de 8 semaines à compter de la livraison du véhicule, par un représentant du SDIS 70, dans les ateliers du titulaire.

Il y a lieu de préciser que lorsque le délai englobe les périodes de congés, celui-ci est allongé de :
- 4 semaines si le délai englobe la fermeture annuelle de l'entreprise en juillet et en août ;
- 1 semaine si le délai englobe la semaine entre Noël et nouvel an.

2.4 Forme du prix

Les prix sont fermes.

3 - MODE DE PASSATION

3.1 Mode de passation

Appel d'offres ouvert.

3.2 Publication : destinataires de l'avis d'appel public à la concurrence et date de parution

BOAMP 17-101014 : parution le 16 juillet 2017,
JOUE ° 2017/S 135-276827: parution le 17 juillet 2017,
Site internet du SDIS : mise en ligne le 13 juillet 2017,
Site achatpublic.com : mise en ligne le 13 juillet 2017 (procédure dématérialisée).

4 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La date de remise des offres a été fixée au jeudi 31 août 2017 à 12 heures.

1 proposition dématérialisée et 3 propositions sur support papier ont été reçues dans les délais.

Toutes les candidatures ont été jugées recevables et retenues par le pouvoir adjudicateur.

5 - ANALYSE DES OFFRES

La société 18 CONSULTING a fait une proposition pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Or ces offres ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation relatives aux pièces constituant l'offre. En effet, le règlement de consultation impose la fourniture d'un descriptif complet de la prestation proposée, devant intégrer au minimum les caractéristiques techniques du présent CCTP. Ce document n'a été fourni par la société 18 CONSULTING pour aucun des lots pour lesquels elle a fait une offre.

Par conséquent ces offres ont été jugées irrégulières conformément à l'article 59 du décret 2016-360 puisqu'elles sont incomplètes. Elles n'ont donc pas été notées.

6 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les critères de sélection des offres, mentionnés au règlement de consultation, concernent :

- le prix (coefficient 2)
- le délai d'exécution de la prestation (coefficient 1)

Pour chaque critère et chaque lot, les 3 autres candidats se voient attribuer une note, elle-même affectée d'un coefficient. Les notes vont de 0 à 5 (0 étant la plus basse).

7 - ATTRIBUTION DES LOTS

La commission d'appel d'offres, réunie le 25 septembre 2017, a examiné les offres reçues. Celle-ci a retenu, par lot, les offres les plus avantageuses économiquement.

Les entreprises attributaires sont :

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant H.T. en euros
1	Contrôle décennal EPS 30 m avec plateforme – CAMIVA	SERVICE 18 SARL – Groupe Rosenbauer	29 428,57
2	Contrôle décennal EPS 24 m – CAMIVA	SERVICE 18 SARL – Groupe Rosenbauer	33 552,21
3	Contrôle décennal EPS 24 m – CAMIVA	SERVICE 18 SARL – Groupe Rosenbauer	33 155,43
4	Contrôle décennal EPS 30 m avec plateforme – RIFFAUD	Echelles RIFFAUD SA	28 000,00
5	Contrôle décennal EPS 24 m – RIFFAUD	Echelles RIFFAUD SA	26 000,00
6	Contrôle décennal EPS 25 m – CAMIVA	SERVICE 18 SARL – Groupe Rosenbauer	33 808,65

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président du Conseil d'administration à signer les pièces contractuelles du marché avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le président du conseil d'administration à signer les pièces contractuelles du marché de contrôle décennal des échelles avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le : 02/10/2017

Publié au RAA du 3^{ème} trimestre 2017

Le président du conseil d'administration,



Robert MORLOT